

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Aujourd'hui, six avril deux mil vingt-trois, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi treize avril deux mil vingt-trois à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Chasse 2024-2033 : Affectation du produit de la location de la chasse –
- 6) Versement d'une subvention à l'association S'Kleenderfel –
- 7) Versement d'une subvention à la société de Tir Saint Sébastien –
- 8) Versement d'une subvention à la Chorale des Jeunes –
- 9) Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux d'éclairage –
- 10) Rétrocession d'une parcelle de voirie rue du Pont –
- 11) Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025 –
- 12) Dépôt sauvage de déchets – Amende administrative –
- 13) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe –
- 14) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoints</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	MUGLER Christelle – ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – FORR Bernard – FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – SORG Fabienne – VATRY Edwige – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	BONICEL Bénédicte a donné procuration à HILD Aline – RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier – SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Le quorum est atteint.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame SORG Fabienne est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

- 01/04/2023 : Conseil Intercommunal des Jeunes
Concert de la Musique Municipale
- 03/04/2023 : Réunion à la CCBZ /pistes cyclables - définition du tracé
Réunion du bureau CCBZ
Conseil d'administration du collège Baldung-Grien à Hoerd
COFIL Basse Zorn à l'An Vert
- 04/04/2023 : Commission administrative
Commission communication
- 05/04/2023 : Visite de la STEP avec le conseil de développement du PETR
Commission Affaires sociales
- 06/04/2023 : Préparation réunion Relais petite enfance
Bureau syndical du PETR
- 11/04/2023 : Commission administrative
Réunion marché local

12/04/2023 : Anniversaire HENCHES Jean-Paul
Réunion publique rue de la liberté, rue de la mairie au TU

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Didier WINTER-KNECHT

Pas de communications

Annie WERNERT

29/03/2023 : Réunion bureau La Solidarité
01/04/2023 : Concert de la Musique Municipale
05/04/2023 : Commission affaires sociales
12/04/2023 : Anniversaire Monsieur HENSCHES Jean-Paul - 85 ans

Jean-Jacques KLEINMANN

03/04/2023 : Rendez-vous avec DECOLUM
Réunion à la CCBZ sur la mise en œuvre du plan de mobilité et définition
du tracé piste cyclable structurante Est-Ouest
COPIL d'avancement Basse Zorn à l'An Vert
10/04/2023 : Rendez-vous en mairie avec Monsieur MENDLER
12/04/2023 : Réunion publique avec les riverains de la mairie

Clarisse REGNIER

01/04/2023 : Concert de printemps de la Musique Municipale de Weyersheim
04/04/2023 : Commission communication
05/04/2023 : Après-midi bricolage de Pâques avec les jeunes du CME à l'EHPAD « La
Solidarité » à HOERDT
Commission communication CCBZ
08/04/2023 : Atelier bricolage de Pâques avec les jeunes du CME au marché
11/04/2023 : Réunion avec les commerçants du marché
12/04/2023 : Réunion publique chantier Mairie

Dominique BLANCK

Pas de communications

Christelle MUGLER

Pas de communications

5. Chasse 2024-2033 : Affectation du produit de la location de la chasse

Vu les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes

Le Maire informe l'assemblée qu'en application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires.

La procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

Le Maire propose de ne pas procéder à la consultation des propriétaires et donc de reverser le produit de chasse aux différents propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

D É C I D E à l'unanimité, de ne pas consulter les propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la chasse ;

P R E N D A C T E que le loyer est redistribué aux propriétaires fonciers intéressés ;

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous actes y relatifs.

6. Versement d'une subvention à l'association S'Kleenderfel

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 700 € à l'association S'Kleenderfel pour l'organisation d'animations en 2020, 2021 et 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

D E C I D E à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 700 € à l'association S'Kleenderfel.

Monsieur Denis BLANCK n'ayant pas pris part au vote.

7. Versement d'une subvention à société de tir Saint Sébastien

Il est proposé de verser une subvention de 3 000 € à la société de tir Saint Sébastien pour l'installation de 6 cibles électroniques dont le montant s'élève à 20.210€.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

D E C I D E à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 3 000 € à la société de tir Saint Sébastien.

8. Versement d'une subvention à la Chorale des Jeunes

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la chorale des jeunes pour l'aider à financer les frais de sonorisation qui s'élèvent à 3.700€ pour l'organisation du spectacle « le roi lion ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

D E C I D E à la majorité, d'attribuer une subvention de 1 500 € à la chorale des jeunes.

9. A) Demande de subvention au titre du Fonds vert pour l'éclairage public de l'Espace W

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre du Fonds vert dans la catégorie « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » pour la rénovation de l'éclairage public de l'Espace W

Espace W :

- Modification des luminaires « fusion » du parking 10.040,00€ HT 12.048,00€ TTC
- Modification des luminaires « Shéhérazade » du parvis 4.699,00€ HT 5.638,80€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

A U T O R I S E à l'unanimité, Madame le maire à solliciter les subventions au titre du Fonds vert à hauteur de 40% des dépenses HT engagées.

9. B) Demande de subvention au titre du Fonds vert pour le relamping de l'Espace W

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre du Fonds vert dans la catégorie « rénovation énergétique des bâtiments » pour le relamping en led des salles Saturne et Jupiter de l'Espace W.

Espace W :

- Relamping des deux salles Saturne et Jupiter en led 61.995,00€ HT 74.394,00€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, Madame le maire à solliciter les subventions au titre du Fonds vert à hauteur de 40% des dépenses HT engagées.

10. Rétrocession d'une parcelle rue du Pont

Madame le Maire expose à l'Assemblée que les héritiers de M. BUSSERT Jean-Baptiste et Marie-Louise proposent de céder à la commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section 15 n° 215 d'une superficie de 0.13 ares.

Cette parcelle est incluse dans la voirie et permet l'accès à l'habitation située 17 rue du Pont.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE à l'unanimité, la cession à la Commune, par les héritiers de M. BUSSERT Jean-Baptiste et Marie-Louise, de la parcelle cadastrée section 15 numéro 215 d'une superficie de 0.13 ares, à l'euro symbolique.

PRECISE que les frais de notaire liés à cette transaction seront pris en charge par la commune.

11. Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Le Contrat de Territoire Alsace a également pour but :

- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, et dont les éléments essentiels ont été décrits ci-dessus

A U T O R I S E Madame le Maire à signer le Contrat précité,

C H A R G E Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

12. Dépôt sauvage de déchets – Amende administrative

Vu l'article 53 de la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 modifiant les articles L. 2212-2-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le Code pénal, notamment ses articles R. 632-1 R, R. 635-8, R. 644-2 et R. 711-1

Vu le Code de procédure pénale, notamment ses articles R. 15-33-29-3 et R. 48-1

Vu les articles L. 541-2, L. 541-3 et L. 541-46, R. 541-76 et R. 541-77 du Code de l'environnement

Vu la recrudescence d'actes d'incivilités environnementales concernant le non-respect de la législation rappelée ci-dessus,

Madame le Maire indique que face à la recrudescence de dépôts sauvages de déchets dans divers lieux du ban communal, il propose au Conseil Municipal de mettre en place une amende administrative à appliquer aux contrevenants identifiés comme auteurs de ces dépôts sauvages de déchets.

Cette amende interviendra en complément des éventuelles poursuites et autres condamnations pouvant réprimer ces actes.

Elle rappelle qu'il existe déjà des amendes pénales pour l'abandon d'ordures ou d'encombrants sur la voie publique mais que l'article 53 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique prévoit désormais la possibilité pour le maire de la commune, de sanctionner les personnes qui le font régulièrement d'une amende administrative de 500 € maximum, en fonction de la gravité des faits.

Cette amende viendra s'additionner et non pas se substituer à celles déjà prévues par le Code pénal.

Les amendes pénales sont prévues pour :

- le non-respect des règles de collecte (article R632-1 du Code pénal) ;
- l'abandon et le dépôt d'ordures (article R 633-6 du Code pénal) ;
- l'abandon d'ordures transportées dans un véhicule (article 635-8 du Code pénal) ;
- l'encombrement permanent sur la voie publique (article 644-2 du Code pénal).

Le montant de l'amende est fixé comme suit :

Pour les personnes physiques :

Volume du dépôt sauvage	Amende
Moins de 0.5 m3	300 €
Moins de 1 m3	500 €
Moins de 1 m3 – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	1 000 €
Jusqu'à 3 m3	3 000 €
Jusqu'à 3 m3 - en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	6 000 €
Plus de 3 m3	5 000 €
Plus de 3 m3 - en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	5 000 €

Pour les personnes morales :

Volume du dépôt sauvage	Amende
Moins de 1 m3	2 000 €
Moins de 1 m3 - en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	4 000 €
Jusqu'à 3 m3	10 000 €
Jusqu'à 3 m3 - en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	20 000 €
Plus de 3 m3	15 000 €
Plus de 3 m3 - en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le présent barème	15 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E de la mise en application sur le ban communal des amendes concernant les auteurs des infractions et incivilités rappelées plus haut

P R E N D A C T E que Mme le Maire prendra un arrêté municipal permettant la mise en application sur le ban communal des amendes concernant les auteurs des infractions et incivilités rappelées plus haut.

13. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet pour permettre l'avancement d'un agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.

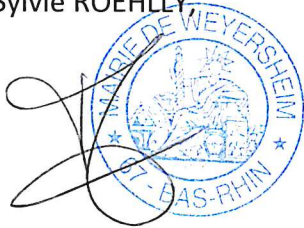
14. Divers

Néant

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,

Fabienne SORG,

A black handwritten signature in cursive script, corresponding to the name Fabienne SORG.

Conseil Municipal

Commune de Weyersheim

Séance du jeudi 13 avril 2023

I - Délibérations :

N°25/2023	Chasse 2024-2033 : Affectation du produit de la location de la chasse	Approuvée
N°26/2023	Versement d'une subvention à l'association S'Kleenderfel	Approuvée
N°27/2023	Versement d'une subvention à société de tir Saint Sébastien	Approuvée
N°28/2023	Versement d'une subvention à la Chorale des Jeunes	Approuvée
N°29/2023	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour le relamping de l'Espace W	Approuvée
N°30/2023	Rétrocession d'une parcelle rue du Pont	Approuvée
N°31/2023	Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025	Approuvée
N°32/2023	Dépôt sauvage de déchets – Amende administrative	Approuvée
N°33/2023	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Approuvée
N°34/2023	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour l'éclairage public de l'Espace W	Approuvée

II - Emargement des Conseillers Municipaux :

MEMBRES	PRESENCE
ROEHLLY Sylvie, Maire	Présente
WINTER-KNECHT Didier	Présent
WERNERT Annie	Présente
KLEINMANN Jean-Jacques	Présent
REGNIER Clarisse	Présente
BLANCK Dominique	Présent
MUGLER Christelle	Présente

ACKER Dominique	Présent
ALBECKER Bernard	Présent
BLANCK Denis	Présent
BONICEL Bénédicte	Absente excusée Procuration à HILD Aline
FORR Bernard	Présent
FOURNAISE Véronique	Présente
GASSET Cédrine	Présente
HILD Aline	Présente
JUNG Didier	Présent
KERTZINGER Francis	Présent
RICK Stéphane	Absent excusé Procuration à JUNG Didier
SORG Fabienne	Présente
SORGIUS Christian	Absent excusé Procuration à WINTER-KNECHT Didier
VATRY Edwige	Présente
VOGT Marie-Line	Présente
WEBER Michelle	Présente

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY,



Le secrétaire,

Fabienne SORG,